

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 13 février 2025, s'est réuni le Jeudi 20 février 2025 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 17

Nombre d'administrateurs représentés : 4

Administrateurs présents : 17

Jean-Pierre	ANDRE
Marie-Claude	ANSANAY ALEX
Yves	BRECHE
Jean-François	DURAND
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Naïma	KIROUANI
Patrick	LATOUR
Franck	LOMBARD
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Elisabeth	REY
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO
Eliette	VIARD GAUDIN

Administrateurs représentés : 4

Sabrina BARBERO	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Lina BLANC	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET
Irène CHAPUY	Ayant donné pouvoir à Elisabeth REY
Davy COUREAU	Ayant donné pouvoir à Maguy RUFFIER

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Albertville, Allevard, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cévins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce, Les Saisies, La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montaillieu, Montlignon, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognais, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénisal, Tournon, Tournon-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrans-Arvey, Villard-sur-Doron

Objet : Commande Publique – Prestation d'assistance technique et de fourniture pour l'élaboration de repas pour la restauration de l'EHPAD La Bailly à La Bâthie – Délégation au Président

Rapporteur : M. le Président

Le CIAS Arlysère a notifié le 29 février 2024 à l'entreprise SHCB – 38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER, le lot n°2 « Pour l'EHPAD La Bailly : déjeuners et diners en liaison froide » du marché n°CIAS2302 « Prestation d'assistance technique et de fourniture pour l'élaboration de repas pour la restauration de l'EHPAD et la résidence autonomie de Frontenex et l'EHPAD La Bailly à La Bâthie ». Ce marché est un accord cadre à bons de commande d'une durée de 1 an à compter du 21 mars 2024 renouvelable 3 fois 1 an. Une décision a été notifiée au titulaire du marché le 19 décembre 2024 informant ce dernier de la non reconduction du marché pour la seconde période.

Une nouvelle procédure portant sur la prestation de services de fourniture et distribution de repas (élaboration, fabrication et livraison de repas en liaison froide) pour l'EHPAD La Bailly a été lancée. Les repas sont destinés plus particulièrement aux personnes âgées hébergées et aux invités des personnes âgées et ou de l'établissement.

La procédure de mise en concurrence a été transmise pour publication le 10 janvier 2025 sur le profil acheteur de la collectivité (www.marches-publics.info), dans le bulletin officiel des annonces des marchés publics (25-3500), au JOUE (22356-2025) et sur le site d'Arlysère.

La présente consultation est passée selon la procédure en appel d'offres ouvert conformément aux articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

Le marché sera signé sous la forme d'un accord-cadre à émission de bons de commande avec maximum en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique. L'exécution se fera au fur et à mesure de l'émission de bons de commande sans négociation, ni remise en concurrence.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots. Le marché est prévu pour une période initiale de 1 an reconductible 2 fois 1 année. Le montant maximum annuel du marché est de 200 000 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres se réunira pour attribuer le marché à l'entreprise la mieux disante. Afin de permettre la notification de ce marché dans les meilleurs délais, il est proposé de donner délégation au Président, ou à défaut son représentant, pour procéder à la signature de ce marché avec l'entreprise la mieux disante.

Il sera rendu compte de la décision prise dans ce cadre lors d'une prochaine réunion du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *donne délégation à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché public «Prestation d'assistance technique et de fourniture pour l'élaboration de repas pour la restauration de l'EHPAD La Bailly à La Bâthie » avec l'entreprise la mieux disante retenue par la CAO ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.*

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président

Franck LOMBARD

